



Eglise romane XII et XIII siècle

CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2014 COMPTE RENDU

(en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille quatorze, le 26 mai, le Conseil Municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Christelle BOUCAUD, Maire d'AGONAC.

PRÉSENTS : Mme BOUCAUD Christelle, M. AUJOUX David, M. BOUTHIER Serge, Mme BOUTHIER Séverine, M. COURTEY François, M. COUSTILLAS Romain, Mme DEWANCKER Aude, Mme Eve DUBOS, M. GAILLARD Philippe, Mme JERVAISE Marie-Christine, M. LANDUYT Eric, Mme MARIN Florence, Mme MEUNIER Caroline, M. NADE Stéphane, Mme PAPON Nathalie, M. RANQUET Patrice, M. RONGIERAS Michel.

Absents excusés : M. DA CRUZ Guy (pouvoir à Mme BOUTHIER Séverine), Mme LUQUAIN Bernadette (pouvoir à M. RANQUET Patrice).

Convocation du 19 mai 2014

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PAPON

La séance est ouverte à 20 h 38

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve le PV de la réunion du 30 avril 2014.

2. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Madame le Maire donne information sur les 5 décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT concernant les renoncements au Droit de Préemption Urbain (DPU) suite à Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées.

3. OUVERTURE ALSH été 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- d'ouvrir un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 07 juillet au 1^{er} août 2014 (hors samedis, dimanches et jour férié), déclaré auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), dans les locaux de l'accueil périscolaire ;

- d'approuver le principe du recouvrement des participations financières familiales demandées pour les différentes activités proposées, par régie de recettes et paiement d'avance ;

- d'adopter le tarif en vigueur pour l'ALSH du mercredi et petites vacances durant l'année scolaire 2013/2014 pour les petits (3-11 ans)

- de reconduire la cotisation 2013 d'adhésion pour les adolescents (12-17 ans) d'un montant de 20 € par jeune ;

- de fixer le prix du repas pour adolescents servi le midi à l'accueil de loisirs à 2.90 € ;

- d'approuver l'encadrement de mini-camps à l'intérieur ou à l'extérieur du département.

4. CREATIONS DE POSTES – DETERMINATION DES RATIOS – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- de créer les postes aux grades d'accès suivants ATSEM principal 2° cl, Adjoint du patrimoine 1re cl, Adjoint technique principal 1re cl.
- de supprimer les postes aux grades d'origine suivants ATSEM 1° cl, Adjoint du patrimoine 2^{ème} cl, Adjoint technique principal 2^{ème} cl.

5. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, DECIDE :

- d'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

6. AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, DECIDE :

- le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 12 mois allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 inclus, pour accroissement d'activités lors de la communication des informations communales aux administrés.

7. AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, DECIDE :

- le recrutement direct de personnel non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} juin 2014 au 30 novembre 2014, pour remplacer le personnel en congé au sein du service technique et pour l'accueil de loisirs durant l'été.

8. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, VOTE

- la réalisation au CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 EUROS, destinée à la gestion de la trésorerie dans le financement des travaux de construction de la MAIRIE et du CLSH.

Cet emprunt aura une durée totale de 12 mois.

Les intérêts seront payables mensuellement au taux VARIABLE indexé sur EURIBOR MOYEN 1 mois + marge de 1.95 % l'an soit 2.2030 % à la date du 26 mai 2014.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 600 EUROS.

9. TRAVAUX NEUFS ECLAIRAGE PUBLIC MAIRIE/CLSH

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- donne mandat au Syndicat Départemental d'énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux d'aménagements d'éclairage public pour le nouveau bâtiment : NOUVELLE MAIRIE / CLSH

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 7 379.78 €.

La commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 75 % de la dépense nette HT, soit **4 612.37 €**.

10. ARRET DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- d'arrêter l'organisation de la semaine scolaire nécessaire pour appliquer la réforme des rythmes scolaires pour les écoles élémentaire et maternelle d'Agonac, qui sera mis en œuvre à la rentrée scolaire 2014/2015.

Le projet prévoit notamment un début de l'enseignement à 8 h 30 au lieu de 9 h, une pause méridienne de 2 h au lieu d' 1 h 30, permettant une meilleure organisation du temps du repas et un temps calme avant la reprise de l'enseignement, une fin d'enseignement à 15 h au lieu de 16 h 30, deux fois par semaine et un enseignement le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30.

11. COMPOSITION DE LA CCID (2)

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- de nommer M. Jean-Pierre FERREC et M. Michel LOUBET, membres titulaires de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs), dans la catégorie propriétaires de bois, en remplacement de M. Serge BOUTHIER et M. Daniel GARREN, personnes ne possédant pas les hectares de bois requis par l'administration fiscale pour faire partie de la CCID.

12. QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

Diverses questions complémentaires sont abordées, notamment :

L'expression de l'opposition dans le bulletin municipal. La plantation des maïs. L'étude pour l'exonération fiscale en zone PPRI. L'avancée des travaux du PLU.

La séance est levée à 22 H 28

Fait à Agonac le 31 mai 2014

Le Maire,
Christelle BOUCAUD